

Abbaye de Pontigny : le conseil régional en pleine magouille ?



Que se passe-t-il à Pontigny, village de 800 habitants dans l'Yonne (Bourgogne), sinon une belle magouille qui méprise le droit et la conjoncture ?

L'abbaye cistercienne de Pontigny a été fondée en 1114, avec une riche architecture. Elle a vu défiler les rois de France et d'Angleterre. Elle a eu une très riche bibliothèque médiévale, une des plus importantes d'Europe, dont des dizaines de manuscrits enluminés ont été dispersés au poids à la Révolution et font l'ornement des plus beaux musées du monde. Elle a vu tout ce que la France comptait d'écrivains y défiler de 1910 à 1939. Elle mérite mieux que ces minuscules batailles picrocholines.



(bâtiment des convers)

Résumons les faits : depuis 2003 la région Bourgogne-Franche-Comté était propriétaire du domaine de l'abbaye de Pontigny. Dix hectares de terrain et 5000 m² de bâtiments. Cela lui coûtait 200 000 euros par an d'entretien. L'abbatiale, elle, reste propriété de la commune.



(abbatiale)

Las, la région tenue par le PS avait laissé tomber le domaine qui commençait à se ressentir gravement de cet abandon. La gauche, malgré les apparences qu'elle se donne, n'a pas la fibre patrimoniale ou historique, il faut bien le dire. Elle a donc voulu s'en débarrasser et vient de le vendre, le 11 décembre, à l'homme d'affaires François Schneider. Pour la somme de 1 800 000 euros.

Coïncidence ou fait exprès, 1 800 000 était le prix d'estimation par les Domaines. Comme acheteur et Domaine se rencontrent, c'est vraiment surprenant !...

Jusque là tout va bien... (ou presque). Sauf qu'il y avait un autre candidat : la fraternité Saint-Pierre, (société sacerdotale qui n'est pas intégriste mais fidèle à Vatican II), qui était aussi sur les rangs, et proposait un prix plus élevé que François Schneider. Elle proposait, elle, 2 100 000 euros.

On peut se poser la question du respect du Code civil sur la vente, notamment de l'article 1583 du Code civil. Le choix

de Schneider est-il conforme aux règles de vente ?

Pourquoi le conseil régional n'a-t-il pas choisi le plus offrant ? Quelle logique échappant à toute logique et au principe juridique de gestion « en bon père de famille » l'a conduit ?

François Schneider a déposé la marque Abbaye de Pontigny bien avant le vote, ce qui prouve qu'il avait reçu des assurances concernant le vote. De fait, il n'y a eu aucune concertation avec les élus régionaux et tout était ficelé à l'avance. Avec la participation des frères trois points ?

Les socialistes ont massivement voté le choix de Schneider. La droite molle s'est prudemment abstenue, lui laissant le champ libre. Seul le RN s'y est opposé.

L'abbaye de Pontigny court donc le risque que courent tous les biens du patrimoine offerts à l'hôtellerie et à l'art contemporain : une dénaturation du site. En effet son projet « pour réinventer le patrimoine » comme si le patrimoine avait besoin d'être réinventé et n'existait pas en lui-même avant tout projet, donne tout à craindre.

Schneider étant fou d'art contemporain ou « comptant pour rien », risque-t-on d'y voir des artistes tels que le Norvégien Vegard Vinge, qui peint avec son anus, urine sur scène, jette des tabourets sur les spectateurs et vient pour ces hauts faits de recevoir un prix de 3, 7 millions d'euros ?

Ou la lauréate 2018 de la fondation François Schneider, Rachel Louis Bailey, qui a noué 3, 5 km de chambres à air recyclées pour en faire une « boule de pollution » de 3 mètres de diamètre affublée du nom de « Global », il paraît que c'est une œuvre d'art.



(« œuvre » d'une lauréate de François Schneider)

Schneider veut créer à Pontigny un hôtel haut de gamme et un restaurant gastronomique à côté desquels il y aurait d'autres activités autour du thème « terre » faisant écho à son centre de Wattwiller axé sur l'eau. Il y aurait un centre d'art contemporain et des salles de conférences, une production bio de blé, de plantes médicinales etc. Projet qui paraît complètement fumeux à Julien Odoul, élu du RN.

La fraternité Saint-Pierre quant à elle veut créer un séminaire, des salles de cours et de conférence, mais il y aurait aussi des concerts, des visites guidées, un festival de musique, des ateliers de chant. Il y aurait un jardin de plantes médicinales.

La différence entre les deux acheteurs est visible : avec Schneider, il faudra payer le prix d'une nuitée pour accéder aux lieux. Ce sera une nuitée correspondant au nombre d'étoiles, c'est-à-dire chère et non accessible au commun des mortels.

Pour la fraternité Saint-Pierre, l'accès aurait été gratuit. Le lieu aurait continué à faire vivre le patrimoine, accueillant tous les habitants sans distinction et les touristes et organisant des activités. L'accueil de 60

séminaristes aurait pu créer des emplois.

Bref, les élus ont préféré privilégier un homme d'affaires qui n'avait pas encore les fonds, alors que la fraternité Saint-Pierre les avait. Cela ressemble à de la cathophobie. Si des musulmans s'étaient mis sur les rangs, auraient-ils essuyé le même refus ?

Stéphane Bern a écrit à Marie Guite Dufay, présidente de région, pour s'étonner de ce choix. Le président de la communauté de communes Yves Delot, également.

Mais la fraternité Saint-Pierre a plus d'un tour dans son sac. Elle va probablement faire un recours. On va assister à une belle bataille judiciaire.

Le vraisemblable copinage entre les Domaines et l'administration doit être démasqué et dénoncé s'il existe, et il doit y être mis un terme.

La région a d'évidence favorisé François Schneider. Les Domaines semblent complices. Préférer un acheteur fumeux et moins-disant ne paraît pas une bonne gestion. Chacun va fourbir ses armes. Si la procédure est longue, le domaine de Pontigny risque encore de se détériorer. Comme quoi politique et patrimoine ne jouent pas la même partition.

Et si ce haut lieu restait complètement public et devenait tout simplement un... musée national ? Mais cela ne semble pas être dans l'air du temps. Dommage.

Sophie Durand